

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
13 JANVIER 2020**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 13 janvier 2020 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Jocelyn Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier, absent pour des raisons de voyage.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2020-01-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 678 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-02 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des deux séances extraordinaires du 19 décembre 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux des assemblées du 2 décembre et du 19 décembre 2019 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 4 décembre 2019 et le 20 décembre 2019 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- Aucune correspondance.

**(INFORMATION)**

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir,**

Suite à l'entente de principe signé en décembre 2013 entre l'UMQ et « Énergir, le nouveau Gaz Métro », où il a été accepté de verser une somme forfaitaire équivalente à 2 % de la valeur des travaux annuellement ou de verser un montant de 100\$ lorsque les travaux sont inférieurs à 5 000\$, et que pour l'année 2019 la valeur des travaux a été comptabilisée à 6 224\$ sur le territoire de Saint-Narcisse, c'est donc un montant de 124,49\$ qui nous est versé.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant le dossier numéro 416 471, installation d'une conduite d'eau pluviale en arrière lot de la rue Saint-François-Xavier**

La Commission nous informe que notre demande arrive à échéance et que nous ne pourrions plus nous prévaloir de celle-ci, sous peine de sanction prévue par la Loi. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a informé l'agronome et la Commission que le projet n'avait pas et ne sera pas réalisé. Par conséquent, la Commission exige que ce soit l'agronome qui les informe de la non-réalisation des travaux prévus, ce qui a été fait par notre agronome de LAVI-EAU-CHAMP, le 10 janvier 2020.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier numéro 416 686, concernant la réalisation des travaux de reconstruction du pont dans le rang Saint-Félix.**

La Commission nous informe que la demande déposée par le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports arrive à échéance et qu'ils ne pourront plus se prévaloir de celle-ci, sous peine de sanction prévue par la Loi.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec, décision concernant le dossier numéro 424 132, demande de monsieur Louis-Georges Cossette pour le lotissement ou l'aliénation d'une superficie approximative de 8 862 mètres carrés en faveur de deux emplacements résidentiels**

La Commission autorise le lotissement et l'aliénation d'une superficie approximative de 8 862 mètres carrés correspondant au lot 5 189 508.

### **Me Mario Gagnon, notaire et conseiller juridique concernant l'achat d'un terrain**

Me Mario Gagnon, notaire, nous a transmis notre contrat d'achat à la succession Veillette, d'un terrain situé entre le restaurant Le Villageois et la compagnie Feutre National, portant le numéro de lot 5 190 561 au montant de 85 000\$.

### **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**

Monsieur Benoit Charrette, ministre du MELCC, nous informe que notre municipalité a obtenu une subvention de 12 284,03\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

(DÉPÔT)

**Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$, lorsque l'ensemble des contrats totalise une dépense totale de plus de 25 000\$**

La liste est déposée séance tenante et totalise une somme de 1 283 525\$. Cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 2 décembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Madame Jocelyne Quessy et madame Mariette Jacob, demandent des précisions sur la facture d'Hydro-Québec à la bibliothèque. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée qu'il y a une portion de la facture qui est partagée avec le Centre d'action bénévole.

2020-01-03

**Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de janvier 2020 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-04

**Association des directeurs municipaux du Québec, adhésion 2020**

**ATTENDU** l'invitation lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin que le personnel du secrétariat adhère à cet organisme pour la prochaine année;

**ATTENDU** que le personnel bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020 au montant de 477\$, taxes en sus, pour le premier membre et de 454\$, taxes en sus, pour le deuxième membre en provenance d'une même municipalité.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-05

**Augmentation salariale concernant le mandat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour l'entretien ménager de nos immeubles municipaux**

**ATTENDU** que Monsieur Jean-Yves Rousseau, entrepreneur en conciergerie, a manifesté son intérêt pour poursuivre son travail de conciergerie des édifices municipaux;

**ATTENDU** l'entretien et le déneigement supplémentaire requis pour la location de locaux à l'école Notre-Dame;

**ATTENDU** que monsieur Rousseau répond sporadiquement, à des appels de notre central d'alarme;

**ATTENDU** les négociations intervenues entre Monsieur Rousseau et Stéphane Bourassa, directeur général, pour le renouvellement de son contrat, lequel couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de bonifier de 3 % le contrat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour la conciergerie des édifices municipaux, conformément au cahier de la description des tâches consigné au dossier de la conciergerie et signé par les parties;

**QUE** le contrat de conciergerie est octroyé au montant de 26 293,55\$, taxes incluses, par année soit, une augmentation de 765,83\$, taxes incluses, par rapport au contrat de l'année 2019, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

**QUE** le Conseil mandate monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'exécution des travaux de conciergerie avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-06

**Désaccord et demande au gouvernement concernant le projet de loi no 48 (fiscalité agricole)**

**ATTENDU** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

**ATTENDU** que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**ATTENDU** que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**ATTENDU** que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**ATTENDU** que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**ATTENDU** que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**ATTENDU** que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**ATTENDU** que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre régional, monsieur Jean Boulet, à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-07

**Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et formation sur les rôles et responsabilités des élus**

**ATTENDU** que les nouveaux élus doivent suivre une formation en éthique moins de six mois après leur entrée en fonction;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation aux nouveaux élus par webinaire;

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour la formation concernant le comportement éthique est de 225\$, taxes en sus, par nouveaux élus ;

**ATTENDU** que monsieur Jocelyn Cossette est un nouvel élu au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser monsieur Jocelyn Cossette nouveau conseiller de la municipalité à suivre cette formation;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil homologue le paiement pour l'inscription monsieur Jocelyn Cossette, nouveau conseiller municipal, à la formation concernant le comportement éthique offerte par la FQM et de défrayer les coûts.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-08

**Mandat à Techno Design pour la validation de la capacité d'un monorail**

**ATTENDU** que la municipalité possède un monorail pour différents travaux de levage au garage municipal;

**ATTENDU** que nous n'avons aucune information sur sa capacité de levage;

**ATTENDU** que notre mutuelle de prévention nous demande une certification de la capacité de levage de notre monorail;

**ATTENDU** que la firme Techno Design de Saint-Narcisse a les compétences pour effectuer ce genre de mandat;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil accepte la soumission soumise au montant de 950,00\$, taxes en sus, par la firme Techno Design pour la certification de la capacité d'un monorail de levage.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-09

**Retrait et ajout d'une personne ressource concernant le rôle et mission dans le cadre du Plan Municipal de Sécurité Civile de la municipalité de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que madame Tania Imhof, occupait le rôle et responsable de mission à l'administration dans le plan des mesures de sécurité civile;

**ATTENDU** que madame Tania Imhof a quitté ses fonctions au sein de l'équipe municipale;

**ATTENDU** que madame Johanne Ringuette, directrice et secrétaire trésorière adjointe de la municipalité occupe les fonctions exercées par madame Imhof à la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité doit par résolution nommer une personne pour occuper le rôle et responsable de mission à l'administration dans son Plan Municipal de Sécurité Civile (PMSC);

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**(QUE)**

**QUE** le Conseil municipal nomme madame Johanne Ringuette, directrice et secrétaire trésorière adjointe, responsable de mission du volet administration de notre PMSC.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement du règlement de taxation portant le numéro 2019-12-555 par l'adoption du règlement numéro 2020-01-557, concernant la tarification applicable à la vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2020, avis de motion;**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement numéro 2020-01-557, pour modifier le règlement numéro 2019-12-555, concernant la tarification applicable à la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2020.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Mariette Jacob demande au Conseil de combien est l'augmentation de taxe pour l'année 2020. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que l'augmentation est de 2%. De plus, madame Jocelyne Quessy demande au Conseil la date d'adoption du règlement pour la vidange des fosses septiques. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, répond à l'assemblée qu'il ne se souvient pas de la date, mais qu'il est disponible à répondre à la question soit par téléphone ou directement au bureau sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

2020-01-10 **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h42.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général